

Schiltigheim, le 4 octobre 2024

**Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires du Bas-Rhin
14 RUE DU MARECHAL JUIN
LIEUDIT CS 50016
67084 STRASBOURG CEDEX
A l'attention de Mme Lysiane BURDET**

V/Réf. : dossier PC n° 067 045 23 R0017

N/Réf. : THO/NC – PTERR24-0508
Affaire suivie par M. Tom HOLVECK
Centre de MOLSHEIM
☎ 03.88.19.31.41.
tom.holveck@sdea.fr

Objet : **Avis sur demande de permis de construire
Commune de BISCHOFFSHEIM – route de Hindisheim
Dossier déposé par Sàrl GDSOL 79 représentée par Marine RICHAILLEZ**
P.J. : **1 notice explicative**

Monsieur le Directeur,

Comme suite à l'envoi de votre dossier pour avis sur demande de permis de construire, j'ai l'honneur de vous faire part ci-après de nos observations techniques concernant l'alimentation en eau potable et le raccordement au réseau d'assainissement du projet cité en objet.

La Commune de BISCHOFFSHEIM est maître d'ouvrage des installations publiques d'eau potable et d'assainissement.

1 - Desserte en eau potable

Il y a lieu de consulter directement la commune pour connaître les conditions techniques et financières du raccordement au réseau d'eau potable de la construction projetée.

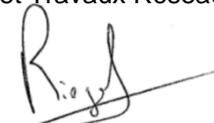
2 - Raccordement au réseau d'assainissement

Le dossier présenté ne fait l'objet d'aucune remarque particulière de notre part.

Le raccordement de chaque construction est obligatoirement assorti d'un contrôle des installations privatives d'assainissement. Conformément au règlement d'assainissement de la commune, le constructeur devra ainsi retirer en mairie une demande d'autorisation de déversement au réseau public d'assainissement, à compléter suivant la notice explicative ci-jointe et la retourner au SDEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Technicien
Études et Travaux Réseaux



Simon RIEGEL

Copie pour information à :
Commune de BISCHOFFSHEIM